

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE RB 24.11.2021
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Rachid Ben Salah
Conseiller communal
Boulevard du Jubilé, 185
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 15/12/2021

Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 24/11/2021 relative à la situation des marchés, braderies et brocantes.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 24/11/2021 relative à la situation des marchés, braderies et brocantes.

Ci-joint les liens vous permettant de consulter les règlements communaux liés aux marchés ainsi qu'aux braderies et brocantes :

<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/reglements-communaux/festivites-evenements/reglement-relatif-aux-activites-ambulantes-marches.pdf>

<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/fichiers/reglements-communaux/festivites-evenements/reglement-braderies-brocantes-2011-fr.pdf>

Comme vous pourrez le constater, les braderies et brocantes sont organisées et gérées par des organisateurs sous leur responsabilité. Nous réservons les rues et mettons à disposition le matériel demandé. Il s'agit d'associations qui gèrent les attributions. Nous ne pouvons donc pas vous répondre ni pour les questions liées aux braderies, ni pour celles liées aux brocantes.

En outre, vous dites avoir reçu des plaintes de maraîchers - j'imagine que vous voulez parler de marchands ambulants. Or, les marchands ambulants ne sont nullement concernés par les brocantes du fait qu'ils ne peuvent y participer. En effet, les brocantes prescrivent les ventes de marchandises neuves vendues par des commerçants réguliers.

Vous parlez de factures d'emplacements, or, les marchés fonctionnent par abonnement. Pourriez-vous préciser exactement le problème rencontré par le ou les personnes qui s'est (se sont) plainte-s chez vous, le cas échéant, me transmettre la-les plainte-s, à laquelle - auxquelles nous nous ferons un devoir de répondre. Il est peut-être même possible, qu'il s'agisse d'une ou de personne-s à qui les services ont déjà répondu et n'est - ne sont pas satisfait-e-s des réponses mais dont on ne peut contester réellement le traitement

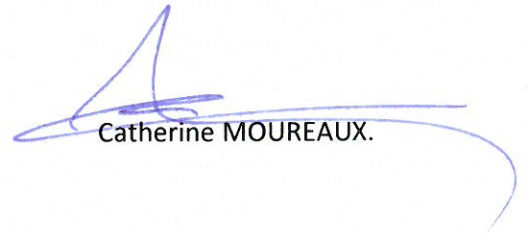
Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

De : BEN SALAH Rachid <rbensalah@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : jeudi 18 novembre 2021 18:28

Objet : Interpellation : La situation des marchés, braderies et brocantes

Monsieur l'échevin,

Il me revient que de nombreux maraîchers se questionnent sur le mode de fonctionnement des attributions d'emplacements dans notre commune par votre administration.

Beaucoup se questionnent sur les traitements des maraîchers dits « volants » notamment.

Certains m'informent également de leur sentiment d'iniquité et souhaitent avoir plus d'explications quant au mode de fonctionnement des attributions des mètres carrés aux maraîchers volants ou non.

C'est pourquoi, mes questions sont les suivantes :

- Combien de mètres carrés ont été mis à disposition aux maraîchers lors des marchés des mardis et jeudis en 2018, 2019, 2020 et 2021?
- Comment sont payés ces emplacements ? (cash ou liquide)
- Combien coûte le mètre carré ?
- Combien représente l'enveloppe totale des entrées se rapportant au marché du mardi et au marché du jeudi ?

Concernant les braderies, les mêmes interrogations se posent :

- Combien de mètres carrés ont été mis à disposition pour chaque braderie en 2018, 2019, 2020 et 2021?
- Comment sont payés ces emplacements ? (cash ou liquide)
- Combien coûte le mètre carré ?
- Combien représente l'enveloppe totale des entrées se rapportant aux braderies ?

Concernant les brocantes, les mêmes interrogations se posent également :

- Combien de mètres carrés ont été mis à disposition pour les brocanteurs en 2018, 2019, 2020 et 2021?
- Comment sont payés ces emplacements ? (cash ou liquide)
- Combien coûte le mètre carré ?
- Combien représente l'enveloppe totale des entrées se rapportant aux brocantes ?

Enfin, serait-il possible de m'envoyer par écrit toutes les factures des attributions des emplacements ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Rachid Ben Salah

Conseiller communal DÉFI

